



CITY-STADE : BIENTÔT TERMINÉ !

Quand les beaux jours reviendront, le sol synthétique sera posé, mais c'est sans attendre que les jeunes Kanfenois se sont emparés de ce nouvel équipement, la preuve en image !

Déclaration des équidés

Enregistrez les lieux de stationnement dont vous êtes responsable

D'après le décret n°2010-865 du 23 juillet 2010, tout détenteur d'équidé(s) domestique(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation), en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable. Cette nouvelle mesure vise à répertorier tous les lieux suscep-

tibles d'accueillir des équidés de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires en cas d'épidémie.

Plus d'informations sur : www.haras-nationaux.fr

Documents disponibles en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

La Kissel et ses affluents en cours de restauration

Depuis fin 2011, début 2012, les travaux de restauration de la Kissel et de ses affluents ont commencé. Ils ont été autorisés et déclarés d'intérêt général par le Préfet de Région le 28 juin 2011 et se dérouleront sur 3 ans. L'objectif du syndicat a donc été de mettre en place un programme d'aménagement à l'échelle du bassin versant, qui prenne en compte à la fois la gestion du risque d'inondation et la qualité globale des cours d'eau (berges, écoulements et végétation) tout en rendant la Kissel et ses affluents plus attractifs.

Ainsi la végétation située sur les berges de la Kissel à Kanfen a été restaurée par l'enlèvement des embâcles gênant l'écoulement, par la coupe et

Depuis le 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, les Français sont invités à donner leur avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans chaque grand bassin hydrographique du territoire. Donnez votre avis sur : www.eau-rhin-meuse.fr

Ligne 14, nouveaux horaires

Depuis le 7 janvier 2013, la ligne de bus 14 (Thionville Dadelange via Kanfen) bénéficie d'un trajet supplémentaire

Les horaires de ce nouveau trajet sont :

Dans le sens Thionville-Kanfen :

Départ Hélène Boucher : 12 h 13

Arrivée à Kanfen de Gaulle : 12 h 41

Dans le sens Kanfen-Thionville :

Départ de Kanfen de Gaulle : 13 h 42

Arrivée à Thionville Foch Théâtre : 14 h 10

Cette ligne est en test jusqu'à fin juin.

Pour plus de renseignements :

www.citeline.fr ou par téléphone au 03 82 59 31 05

VŒUX 2013 : la salle communale annoncée



À l'occasion de la cérémonie des vœux, Denis Baur a évoqué les projets pour 2013 : les cellules commerciales, la ZAC de Raville, les pavillons seniors, l'extension de l'école primaire. Le point fort de la soirée fut, sans conteste, la présentation du projet de la future salle communale.

SALLE COMMUNALE : L'ARCHITECTE EN PARLE

INTERVIEW

Alain Conradt, architecte de la future salle communale répond à nos questions.

Pouvez-vous en quelques mots nous présenter ?

Je suis architecte depuis 1980 et en association avec deux confrères nous avons créé l'Atelier d'Architecture du Parc en 1981. L'agence compte aujourd'hui 9 personnes : mes deux associés, 4 collaborateurs architectes et 2 secrétaires.

Nous travaillons autant pour des clients privés que publics et intervenons essentiellement sur la région Lorraine.

Quel était le cahier des charges imposé par la commune pour la construction de cette salle des fêtes ?

Le cahier des charges définissait essentiellement les éléments suivants :

- une grande salle de 220 m²
- une salle de réunions pour 20 personnes
- un bar pouvant s'ouvrir indifféremment sur la grande salle ou sur l'extérieur
- l'ensemble des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (cuisine, sanitaires, réserves)

Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour intégrer cette réalisation à l'entrée du village ?

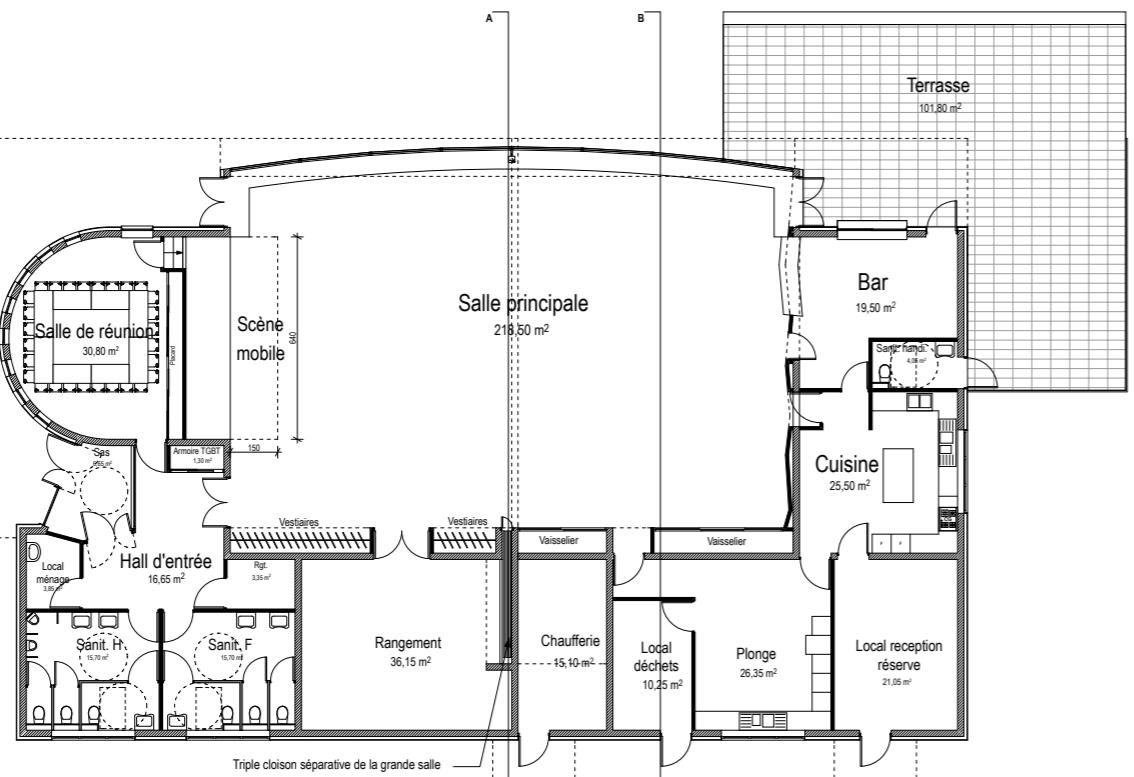
Le site du projet fait partie d'un développement périurbain récent. Il s'agit de structurer l'espace compris entre la départementale et l'entrée historique de Kanfen. Les grands traits de cet aménagement ont été définis par la commune et je me suis inscrit dans cette trame.



Vue de la future salle communale

Quels ont été les principes qui ont guidé votre création ?

J'ai été guidé par une réponse scrupuleuse au cahier des charges. Le futur bâtiment a cette particularité où les orientations souhaitées sont dirigées vers les lieux d'activités extérieures (sportifs et récréatifs) qui sont au nord. Le futur établissement tourne donc le dos au sud et s'ouvre largement au nord. La salle est l'élément central du projet à partir de laquelle tous les autres éléments sont fédérés. Elle sera aménagée dans un souci de qualité acoustique. (baffles abat-son au droit de la scène, parois absorbantes au fond, etc). Le plafond constitué d'éléments discontinus juxtaposés intégrera l'éclairage artificiel, l'absorption acoustique et la ventilation.



Plan de l'avant-projet (peut être soumis à modifications)

Assainissement : à vos tirelires

Pour gérer durablement les eaux usées

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC). La PAC doit permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

La participation est insti-

tuée par délibération du conseil communautaire (CCCE) compétent en matière d'assainissement qui a décidé le 4 décembre 2012 de fixer les prix suivants pour les nouvelles constructions :

TYPE D'HABITAT	MONTANT TTC en euros par logement
Maison individuelle	2 500 €
Logement - F1 ou F2 en collectifs	1 250 €
Logement - F3 ou F4 en collectifs	1 670 €
Logement - F5 et plus en collectifs	2 100 €
Logement social à loyer réglementé	Exonéré

URBANISME : la CCCE à nos côtés...

...pour vous accompagner dans vos projets

Toutes les personnes voulant effectuer des travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un terrain ou d'un bien doivent déposer un dossier en mairie pour avoir une autorisation du maire. Dans ce contexte et au regard de l'attractivité du canton de Cattenom en terme d'habitat générant ainsi de nombreux permis de construire à traiter rapidement, la CCCE a mis en place en février 2011 un nouveau service — le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU). La mission du SIAU est triple : aider les communes à instruire les dossiers déposés en mairie par les particuliers, accompagner les communes lors des modifications des documents d'urbanisme et conseiller les demandeurs lors de la pré-

paration de leur projet. Après plus d'un an de fonctionnement et 1000 projets traités, cette aide a été jugée tout à fait intéressante par la municipalité de KANFEN qui a donc souhaité y adhérer récemment. À l'avenir, les dossiers que vous apporterez en mairie seront transmis au SIAU qui en assurera l'instruction réglementaire en conformité avec notre Plan Local d'Urbanisme. La décision finale est du ressort exclusif du maire, qui la notifiera au demandeur. Pour joindre directement le SIAU : O3 82 82 59 26. (2 permanences : le mardi et jeudi matin de 8 h 45 à 11 h 45 dans les locaux de la CCCE).

ENVIRONNEMENT

Composteurs et bacs de tri-sélectifs

Contrairement à une idée trop répandue, nos déchets ne sont pas, dans la grande majorité des cas, biodégradables. La biodégradation est la dégradation de matières organiques par des micro-organismes (bactéries, champignons et algues). C'est un processus naturel réalisé grâce à des processus biologiques. Les matériaux sont convertis en dioxyde de carbone (gaz carbonique), eau et en biomasse (cellules des micro-organismes qui utilisent le matériel comme une source de carbone pour se développer). Par exemple, les sacs en papier sont biodégradables, mais les sacs plastiques en polyéthylène ne le sont pas, car ils ont la réputation d'être parfaitement stables et inattaquables par les agents chimiques (acides) et biologiques (enzymes), ainsi, ils restent en permanence dans notre environnement... Les métaux (hormis le fer) et le verre ne sont pas non plus assimilables par un écosystème.

La CCCE met en place plusieurs actions dans le cadre de l'agenda 21 afin de faciliter le recyclage.

La première mesure qui sera mise en œuvre par la CCCE profitera au cimetière où quatre composteurs (deux de 570 litres pour l'ancien cimetière et deux de 850 litres pour le nouveau cimetière) seront mis à disposition afin que les déchets verts, la terre et les gravats soient collectés. L'entretien quant à lui, sera à la charge de la commune. Ces 4 composteurs devraient être livrés dans le courant du mois de juin.

La seconde mesure concerne le tri des ordures ménagères recyclables. Des conteneurs de 750 litres reconnaissables à leur couvercle jaune ont été installés partout où il y a des logements collectifs.

Espace Info Energie

Vous souhaitez construire, rénover votre logement ? Vous souhaitez réduire vos factures énergétiques ? Vous pensez aux énergies renouvelables ? L'Espace Info Energie est là pour vous conseiller,

vous informer et vous orienter vers des professionnels.

Contact : Jonathan Vagner
Tél. : 03 82 52 65 26
Courriel : mosellenord@eie-lorraine.fr

Week-end théâtre & concert

Chaque année, la municipalité organise un week-end « animations culturelles ». Le vendredi 31 mai, la troupe de théâtre « L'Île en Joie » donnera une représen-

tation de sa pièce « Espace Menacé ». Dimanche 2 juin, la grange du presbytère accueillera un concert de country-rock. **Réservez vos dates dès à présent !**

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés organisé par la commune aura lieu cette année à la salle des fêtes de Zoufftgen le dimanche **6 octobre** et non le **5 mai** comme indiqué sur le calendrier des manifestations. Merci à nos aînés de réserver cette date dans leur agenda.

Radar provisoire : chiffres clés

Roule-t-on trop vite à Kanfen ?



Entre le 24 novembre et le 16 décembre derniers, un radar préventif amovible a été placé dans trois emplacements différents du village pour juger de la vitesse des automobilistes. Il s'agissait en fait d'un panneau lumineux indicateur de vitesse que plusieurs communes de la CCCE ont expérimenté dans des rues où la vitesse excessive présente un danger réel pour les usagers.

Ce panneau a donc pris position dans les rues de Volmerange, de Zoufftgen et de Hettange à raison d'une semaine par zone et il a enregistré les vitesses en temps réel des véhicules. Voici les résultats que nous retiendrons : Concernant le nombre de passages comptabilisés, il s'élève à 22 210 en 3 semaines ; 63 % des voitures ont été enregistrés rue de Hettange.

Les premières constatations ne mettent pas en lumière des infractions majeures : 446 véhicules (soit 2 %), ont été surpris à plus de 50 km/h. Pourtant, 9 automobilistes ont dépassé les 70 km/h, principalement en soirée, dont 3 ont roulé à plus de 80km/h rue de Volmerange. Plus en détail, les données mémorisées indiquent que les véhicules roulant à une vitesse supérieure à 50 km/h représentent 1,08 % dans la rue de Hettange, 3,12 % dans la rue

de Zoufftgen et 8,23 % dans la rue de Volmerange. Aux abords de l'école, les ralentisseurs installés depuis un certain temps dissuadent vraisemblablement les conducteurs à faire des excès de zèle. La vitesse maximale retenue par le radar affiche 70 km/h. C'est déjà beaucoup trop, mais comparés aux vitesses maximales enregistrées rue de Zoufftgen et rue de Volmerange (respectivement 74 km/h et 86 km/h une fois), le secteur du campus scolaire apparaît moins problématique que d'autres rues non pourvues de plateaux.

Doit-on s'en réjouir pour autant ? Certainement pas. Ce radar préventif et pédagogique était destiné avant tout à démontrer aux usagers motorisés que leur allure demeure encore excessive aux abords de certaines zones à risques. Aussi, sachez que d'autres mesures de sécurité routière sont prises, plus répressives celles-ci. En effet, la gendarmerie s'est posée déjà plusieurs fois rue de Gaulle au grand dam de certains conducteurs trop pressés sur cette zone limitée à 30. Elle continuera à surveiller la vitesse dans notre village ponctuellement ce qui ne doit pas faire oublier que la sécurité routière, c'est l'affaire de chacun d'entre nous !

Apolo J

Association d'aide au logement des 18-35 ans.

Dans le cadre de cette association pour le logement des jeunes âgés de 18 à 30 ans, des conseillers sont à votre disposition pour vous informer sur vos droits et devoirs de locataires. Ils vous accompagnent dans vos recherches et dans vos démarches.

Tél. : 03 82 82 85 90 - Thionville

BAFA

La CCCE peut vous aider

Vous avez décidé de passer le Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur(trice) pour encadrer des enfants ? Vous résidez sur le territoire de la CCCE ? Vous pouvez percevoir une aide financière de la part de la CCCE ! Dossier et renseignements disponibles en mairie.

SÉCURITÉ

« Escroqueries, n'en payez pas le prix »

Zoom sur quelques escroqueries bien rodées : ne vous laissez pas abuser. Lors de leurs escroqueries, les voleurs n'hésitent pas à se faire passer pour des banquiers, des gendarmes ou des pompiers. Lisez attentivement la brochure éditée par le ministère de l'Intérieur disponible en mairie, et si vous êtes victime, n'hésitez pas à porter plainte.

CONFÉRENCE

Depuis 2009, la crise de l'acier a miné la sidérurgie lorraine. La filière liquide d'Arcelor-Mittal ne brille plus de ses feux. Les deux derniers hauts fourneaux du pataud à Hayange sont en sommeil. Pourtant, du XVIII^e siècle jusqu'à la fin des « trente glorieuses », la vallée de la Fensch, sous la houlette des maîtres de forges de la famille de Wendel, avait été un eldorado industriel et un paradis de l'emploi. La tragédie de la sidérurgie remonte aux années 1970, mais c'est M. Laksmi Mittal qui en écrit le dernier acte.

Jacques Brunel, Gérard Caspar et Roland Di Bartoloméo vous invitent à découvrir le vendredi 15 mars à partir de 20 h 00 « Les très riches heures de la ville de Hayange » - École Jean de Raville

Agenda

Samedi 30 mars

Soirée campagnarde - ASK

Dimanche 14 avril

Journée de la forêt

Dimanche 21 avril

Fête du tennis - TCK

Dimanche 28 avril

Puces des couturières - AKLAM

Dimanche 5 mai

Vide grenier - ASK

Kanfen infos

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bâo

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Imprimé en 570 exemplaires par la Mairie

4 rue de la Mairie — 57330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 — fax 03 82 50 61 68

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr

Liste de diffusion : infos.kanfen@gmail.com